

## APPEL A PROJET

### Exploitation d'acacias sur le domaine public fluvial en rive gauche de la Dordogne sur la commune d'Argentat sur Dordogne (19)

#### Objet

Sur la commune d'Argentat, en rive gauche de la Dordogne, EPIDOR propriétaire et gestionnaire du domaine public fluvial souhaite exploiter l'ensemble des acacias situés depuis l'aval du vieux pont jusqu'à l'ancienne gravière à l'aval du nouveau pont. Certains de ces arbres sont penchés, d'autres sont au sol. Il s'agit de retirer l'ensemble de ces arbres (uniquement les acacias) présents sur la rive en contrebas du chemin.

Le linéaire concerné se décompose en deux parties :

- Un tronçon prioritaire : entre les deux ponts (trait rouge sur la carte)
- Un tronçon conditionnel : le long de la gravière, à l'aval du deuxième pont (trait rouge en tireté)



#### Délais

La réponse est attendue pour le **18 février 2022** pour un démarrage dès que possible, sachant que la **fin des travaux** devra impérativement être terminée **au plus tard le 15 mars** pour respecter la période de nidification des oiseaux.

## Mesures à prendre en compte

- Les services d'EPIDOR seront informés par téléphone de la date de commencement des travaux et de la fin.
- Avant et pendant les interventions, se tenir en permanence informé sur les risques de montée des eaux par les moyens appropriés, dont le site web : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) ;
- Afin de prévenir tout risque de pollution, le matériel d'exploitation et le carburant seront stockés à distance de la rivière et le matériel utilisé ne présentera aucun défaut susceptible de provoquer l'écoulement d'hydrocarbures ;
- Toutes les dispositions devront être prises pour empêcher tous matériaux ou objets quelconques de tomber dans la rivière. Ceux qui viendraient cependant à y tomber devront être enlevés sans retard ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires afin de sécuriser les chantiers vis-à-vis des personnes et véhicules qui pourraient accéder aux zones de chantier par voie terrestre ou par voie d'eau. Toutes les mesures de sécurité nécessaires dans le cas de travaux en bordure de rivière seront prises notamment contre le risque de noyade (port d'une tenue vestimentaire adaptée, port du gilet de sauvetage, cordage de maintien...) ;
- Tout fait, dommage ou détérioration de nature à porter préjudice au domaine public fluvial ou à la sécurité des personnes et des biens qui surviendrait à l'occasion des travaux devra nous être signalé sans délai et relèvera de votre seule responsabilité ;
- Les déchets verts, les souches et bois de coupe seront stockés et évacués en dehors du domaine public fluvial et en dehors des secteurs où ils pourraient être repris lors d'une montée des eaux et valoriser dans une filière appropriée ;
- Les souches seront croquées au ras du sol afin d'éviter tous rejets ;

---

**Merci de faire parvenir votre proposition pour l'achat du bois à l'adresse suivante :**

**Service du Domaine Public Fluvial**  
EPIDOR  
Place de la Laïcité  
24 250 Castelnau la Chapelle

### Contact

Sébastien Durand  
Tél : 05 53 59 72 80  
Port : 06 85 57 65 26  
Email : [s.durand@eptb-dordogne.fr](mailto:s.durand@eptb-dordogne.fr)